CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E93166** **VALABLE JUSQU'AU** **08/10/2027**

ÉDITÉ LE 27/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/12/2003

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 451399273

Siret : 451 399 273 00023

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H69580D1244000/001 590551/6

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H69580D1244000/001 590551/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : STRB

11 RUE GILLES DE ROBERVAL
ZA DE BEAUGE 2
35340 LIFFRE

Téléphone : 02 99 68 68 68 **Fax :**

Portable : 06 10 23 22 65

Responsabilité légale :
AXES (528 963 390) / LORANJO (481 009 249) / BL2M (933 220 410)

Site Internet : www.strb.fr

E-mail : info@strb.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 170 095 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	4	09/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 11:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.